

# Lettre d'information aux parents sur l'EPS adaptée

Objet : Inaptitude physique partielle en EPS (dispense)

**Madame, Monsieur,**

En accord avec l'administration du lycée professionnel horticole de Montravel, l'équipe E.P.S. met en place un cours d' « EPS adaptée ». Celui-ci concerne les élèves partiellement inaptés pendant plus d'un mois ou ayant des difficultés de motricité, des troubles ou difficultés importantes des praxies. Des adaptations pédagogiques sont alors apportées : aménagement matériel, règles différenciées, activités adaptées en fonction des capacités et incapacités physiques de l'élève.

Ce créneau d'une heure trente de cours est prévu tous les lundis de 16h30 à 18h, avec Monsieur FAGOT, professeur d'EPS formé dans l'enseignement et les troubles de l'apprentissage. Pour tout élève amené à intégrer l'EPS adaptée, ce dispositif se substitue aux heures d'EPS prévues dans l'emploi du temps de sa classe et comme celles-ci, est obligatoire. Chacun y sera évalué pour les notes trimestrielles et pour les notes certificatives qui comptent pour l'obtention de l'examen.

Dès la rentrée ou pendant l'année scolaire, votre enfant peut-être amené à rencontrer des problèmes de santé et/ou des troubles de la motricité. Dans ce cas, afin de nous aider à adapter au mieux notre enseignement, et dans le respect du secret médical, nous vous demandons de bien vouloir transmettre le certificat médical ci-joint à votre médecin traitant. Ce dernier pourra, en retour, nous donner de plus amples précisions sur les types de mouvements autorisés et les contre indications.

Avec nos remerciements.

Les professeurs d'EPS  
P. MURAT, E. FAGOT

Rappels :

- *L'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève de s'engager pleinement dans les apprentissages, quel que soit son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap. (Programme d'EPS de la voie professionnelle, janvier 2009)*
- *En EPS, la notion d'inaptitude se substitue à la notion de dispense (circ. N° 90-107 du 17.05.1990).*
- *L'inaptitude partielle est précisée en termes fonctionnels. (décret n°88-977 du 11.10.1988)*
- *L'éducation physique et sportive, discipline scolaire, s'appuie sur les activités physiques et sportives ou artistiques et les adapte.*

# Lettre d'information aux médecins sur l'EPS adaptée au LPH de Montravel

**Objet : Inaptitude physique partielle en EPS (dispense)**

**Rappels :**

- *L'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève de s'engager pleinement dans les apprentissages, quel que soit son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap. (Programme d'EPS de la voie professionnelle, janvier 2009)*
- *En EPS, la notion d'inaptitude se substitue à la notion de dispense (circ. N° 90-107 du 17.05.1990).*
- *L'inaptitude partielle est précisée en termes fonctionnels (décret n°88-977 du 11.10.1988)*
- *L'éducation physique et sportive, discipline scolaire, s'appuie sur les activités physiques et sportives ou artistiques et les adapte.*

**Madame, Monsieur,**

En accord avec l'administration du lycée professionnel horticole de Montravel, l'équipe E.P.S. met en place un cours d' « EPS adaptée ». Celui-ci concerne les élèves partiellement inaptes pendant plus d'un mois ou ayant des difficultés de motricité, des troubles ou difficultés importantes des praxies. Des adaptations pédagogiques sont alors apportées : aménagement matériel, règles différenciées, activités adaptées en fonction des capacités et incapacités physiques de l'élève.

Ce créneau d'une heure trente de cours est prévu tous les lundis de 16h30 à 18h, avec Monsieur FAGOT, professeur d'EPS formé dans l'enseignement et les troubles de l'apprentissage.

Afin de nous aider à adapter au mieux notre enseignement, et dans le respect du secret médical, nous vous demandons de bien vouloir nous donner de plus amples précisions sur les types de mouvements autorisés et les contre indications. Pour cela, un certificat médical est présent au verso afin que vous puissiez nous communiquer plus précisément les fonctions qui pourront être sollicitées (types de mouvements, types d'efforts, types de situations, activités).

Avec nos remerciements.

Les professeurs d'E.P.S du lycée  
professionnel horticole de Montravel

# Certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive

Je soussigné Docteur en médecine : \_\_\_\_\_

Lieu d'exercice : \_\_\_\_\_

Certifie avoir, en application du décret n° 88-977 du 11 octobre 1988

Examiné l'élève (Nom - Prénom) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

Et constaté ce jour que son état de santé entraîne une

## **inaptitude partielle**

**du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_**

Afin de permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes de capacités fonctionnelles, ce que l'élève peut faire et/ou ne pas faire, ainsi que les types d'efforts autorisés et/ou déconseillés

<u>Mouvements essentiels</u>		<u>Types d'efforts</u>	
OUI	NON	OUI	NON
			Endurance (long, peu intense)
	Courir		Résistance
	Sauter		Vitesse (bref, intense)
	Lancer		Récupération plus longue
	S'accroupir		Marcher
	Déplacements latéraux		
	Lever - porter		
	Rotations		
	S'étirer		
	Se tonifier		<u>Types de situations</u>
	Se relaxer		Activités aquatique
	Travail du haut du corps		Activités en milieu naturel
	Manipuler des objets légers		Activités en hauteur
			Conditions climatiques à éviter
			-----

Informations complémentaires : \_\_\_\_\_  
-----

Dans le cas où il n'y a **aucune capacité fonctionnelle**, je prononce une

## **inaptitude totale**

**du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ signature du médecin :

CERTIFICAT DESTINE AUX ENSEIGNANTS D'EPS ET AU PERSONNEL DE SANTE, ETABLI A LA DEMANDE DE L'INTERESSE(E) POUR FAIRE VALOIR CE QUE DE DROIT

Avec nos remerciements.

Les professeurs d'EPS.